

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU SEQUESTRE
N° 260029 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025
Séance du 20 Avril 2026 à 20 heures 30

étaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMINI, Jessica FUECH, Jean-Charles BALARDI, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Le CONSEIL MUNICIPAL

réuni sous la présidence de Mme Stéphanie ALVERNHE, 1ère adjointe, et en l'absence de M. POUJADE, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif, l'éventuel budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents (M. POUJADE ne prend pas part au vote)	17
Nombre de suffrages exprimés	18
VOTES Contre	0
Pour	18
Abstentions	0
Date de la convocation :	14 avril 2026
Mise en ligne de la délib. :	22 avril 2026

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit(*)	Recettes ou Excédents(*)	Dépenses ou Déficit(*)	Recettes ou Excédents(*)	Dépenses ou Déficit(*)	Recettes ou Excédents(*)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		280 059,27 €		6 196,00 €		286 255,27 €
Opérations de l'exercice	1 714 091,51 €	1 844 481,86 €	404 078,98 €	461 225,46 €	2 118 170,49 €	2 305 707,32 €
Totaux	1 714 091,51 €	2 124 541,13 €	404 078,98 €	467 421,46 €	2 118 170,49 €	2 591 962,59 €
Résultats de clôture		410 449,62 €		63 342,48 €		473 792,10 €
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		410 449,62 €		63 342,48 €		473 792,10 €
Résultats Définitifs		410 449,62 €		63 342,48 €	2 118 170,49 €	2 591 962,59 €
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
Totaux						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats Définitifs						

(*) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôtures" et "résultats définitifs"

2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 20 avril 2026



**La Première Adjointe,
Stéphanie ALVERNHE**

**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**